



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 24 octobre 2024

Question de Mme Anouck Saugy, déposée le 7 septembre 2023 « Deux-roues, à nous deux! »

Rappel

«La soussignée, au nom du Groupe PLR, se pose la question du nombre exact de places de parc deux-roues ayant été supprimées ces dernières années à Lausanne.

« Le vélo ou scooter électrique est le moyen de transport idéal pour parcourir les pentes lausannoises tout en diminuant ses émissions de CO² » tel est un des slogans que l'on peut retrouver sur le site internet de la Ville en matière de deux-roues électriques.

Scooter électrique ou non, Lausanne, en reine des réaménagements routiers, a supprimé un nombre sans précédent de place de parc deux-roues sur son territoire ces dernières années au profit notamment de places pour des vélos plus ou moins vides en fonction des quartiers.

Fin 2022, nous apprenions que plus de trente places pour moto étaient supprimées à la Place Centrale. A cela s'ajoute toutes celles ayant été supprimées aux alentours de la Gare.

Sur la base de ce qui précède, la soussignée, au nom du Groupe PLR, se pose désormais la question du nombre exact de places ayant été supprimées ces dernières années et se permet d'adresser à la Municipalité les questions suivantes et la remercie d'ores et déjà pour ses réponses. ».

Préambule

L'analyse de l'évolution du stationnement deux roues motorisées (2RM) durant les dernières années indique que la suppression desdites places concerne majoritairement le secteur du centre-ville (zone L), essentiellement durant la période pandémique du Covid-19. Quelques projets singuliers ont été les plus forts contributeurs à cette baisse notamment la création de nouvelles zones piétonnes comme celle de la Cité, des Pionnières et de Pré-du-Marché. Le reste des diminutions concernait en général des adaptations mineures de l'aménagement des espaces publics ou pour des raisons sécuritaires, comportant la suppression de quelques unités seulement. Dans les limites de l'espace disponible, la Ville cherche à compenser à proximité ces places supprimées. Toutefois, la pesée d'intérêt avec la requalification des espaces publics et la promotion des modes de déplacement plus respectueux du climat, font que ces compensations ne sont pas toujours possibles.



Il convient toutefois de noter que lorsqu'un manque de place à un endroit spécifique est signalé par la population, la Municipalité adapte l'offre pour répondre à la demande par la création de nouvelles zones pour les deux-roues motorisés. Cela a notamment été fait récemment à la Rue du Maupas et à la Vigie.

Réponse de la Municipalité

Question 1 : Combien d'emplacements pour garer des deux-roues motorisés (électriques ou non) la Ville de Lausanne compte-t-elle en 2023 ?

Le décompte annuel du 31 décembre 2023 indique qu'il y a 5'836 places de stationnement pour deux roues motorisées sur le territoire urbain (hors zones foraines) de la Ville de Lausanne.

Question 2 : Combien de places de parc deux-roues, la Municipalité a-t-elle supprimé sur le territoire lausannois ces dix dernières années ? Merci de me fournir un détail par année en sus du détail total

Le décompte annuel (données au 31 décembre) des places pour deux roues motorisées sur le territoire urbain (hors zones foraines) de la Ville de Lausanne des dernières années est le suivant:

Année (au 31.12)	Nombre places	Différence
2014	6'424	-
2015	6'467	+43
2016	6'484	+17
2017	6'461	-23
2018	6'446	- 15
2019	6'382	- 64
2020	6'139	- 243
2021	6'094	- 45
2022	6'040	- 54
2023	5'836	-204

Au total, sur la période considérée l'offre a diminué 588 de places, soit le 9.2 %.

Il y a notamment eu la création des trois nouvelles zones piétonnes de la Cité (- 49 places), de Pré-du-Marché (-42 places) et de la place des Pionnières (-73 places) qui ont impacté l'offre en stationnement pour 164 places. Les autres impacts découlent de projets ponctuels plus modestes, notamment dans le cadre des campagnes « Ecoles » pour améliorer la sécurité des écoliers et écolières.

En parallèle et pour répondre au besoin des déplacements deux-roues, la Municipalité tient à rappeler qu'elle a largement développé l'offre en stationnement vélo. Entre 2015 et 2023, l'offre a passé de 1'668 places à 6'488 places soit une augmentation de 4'820 places et re-

lativement de presque 300%. Ceci compense pour une partie des usagers qui ont choisi désormais les déplacements à vélo, la diminution de l'offre pour les 2RM. Il y a donc désormais sur le territoire de la Ville de Lausanne plus de 4'000 places deux-roues supplémentaires depuis une dizaine d'année. Avec l'électrification du parc de vélo, il est vraisemblable qu'une part des usagers motos-scooters ait pu trouver un mode de transport compensatoire avec un vélo électrique.

Pour le reste et comme évoqué plus haut, la Municipalité est attentive à toute demande citoyenne sur le besoin en offre en stationnement 2RM afin d'y répondre dans toute la mesure du possible.

Question 3 : Sur la base de la question précédente, quels lieux, respectivement quels quartiers ont été touchés par les suppressions ?

Tous les quartiers de la Ville sont concernés par des adaptations du stationnement des deux roues motorisés. La zone du Centre-Ville, qui héberge le quart de l'offre totale, a été la plus concernée en raison des nombreuses requalifications des espaces publics. Le démarrage des travaux de la gare a aussi contribué à la suppression de places stationnement motos dans le secteur L, compensées partiellement dans le quartier Sous-Gare (secteur A).

Au contrario, l'offre est restée stable, voire a même augmenté, dans des secteurs subissant moins de pression à l'utilisation de l'espace public, comme le secteur O (Boissonnet – Praz-Séchaud) ou le secteur N (Montoie).

Question 4 : A contrario, des places de parc ont-elles été rajoutées dans certains emplacements pour répondre de manière plus adéquate à la demande ?

Comme indiqué, l'offre en places motos a été augmentée dans le quartier Sous-Gare, afin de compenser les suppressions intervenues au nord de la gare.

Question 5 : Des suppressions futures sont-elles prévues ? Si oui, combien ?

Il est impossible de fournir des statistiques précises sur l'avenir. Chaque modification du stationnement doit faire l'objet d'une mise à l'enquête, ce qui pourrait retarder sa mise en œuvre ou impliquer des modifications au dispositif prévu.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Anouck Saugy.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 24 octobre 2024.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

